



Madame/Monsieur,

Vous avez fait appel à nos services en tant que photographe et avez fait le choix de mettre en ligne la vente des photographies des enfants de votre établissement.

Nous vous informons que nous travaillons avec le prestataire/plateforme de mise en ligne PIXFIRST.

Via cette plateforme les parents ont accès à la visualisation et aux commandes des photos de leurs enfants.

Notre prestataire est en conformité avec les normes et prescriptions de l'ACPR (Autorité de Contrôle Parental Prudentiel et de Résolution) de la Banque de France et répond aux exigences DSP2.

Pixfirst travaille lui-même avec un organisme de paiement français LEMON WAY, système de traitement des paiements et de collecte pour le compte de tiers dans un cadre sécurisé et règlementé également agréé DSP2.

En annexe vous trouverez les documents attestant de la conformité de Pixfirst : vis-à-vis du Code Monétaire DSP2, de la Directive du Bulletin du Ministère de l'Éducation Nationale et en matière de confidentialité et protection des données à caractère personnel.

Afin de vous rendre conforme à la nouvelle directive, voici la liste des documents que vous devez nous fournir :

- Les Statuts de l'école
- Le certificat d'accréditation ou de licence émis par l'autorité éducative compétente
- L'acte de nomination des dirigeants de l'école (PV d'AG récent ou tout autre document)
- La pièce d'identité du représentant légal de l'école (recto/verso)
- Le registre des actionnaires ou membres (uniquement pour les écoles à but lucratif et non lucratif)
- Un relevé d'identité bancaire pour les demandes de virement sortant à la clôture des commandes.

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance ci-joint de nos conditions particulières de vente concernant la mise en ligne de notre prestations photographique, qui viennent compléter les conditions générales de la réservation de prestation photographique.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Sincères salutations,



## CONDITIONS PARTICULIERES

### DE LA MISE EN LIGNE DE LA PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE

- Après la prise de vues dans l'établissement, les images sont traitées par notre laboratoire et mises en ligne dans un délai maximal de 10 à 12 jours ouvrés.
- Nous fournissons à l'école les bons codifiés à remettre aux parents leur permettant d'avoir accès à la plateforme de commande.  
Les bons sont envoyés à l'école au format PDF, par email, et doivent être téléchargés et distribués aux parents dans un délai maximal de 7 jours (durée de la validité du lien « fichier lourds »).

Nous conseillons à l'école de faire une sauvegarde du fichier au cas où certains parents auraient perdu leur code (ou en cas de parents séparés).

- Class'Photo ne répond pas directement aux demandes téléphoniques des parents.  
D'ailleurs selon la directive de l'Education Nationale, le photographe ne doit pas faire de publicité auprès des parents, donc ils ne sont pas sensés connaître le nom du prestataire de l'école.

Notre seul interlocuteur étant l'école, nous vous remercions de ne pas communiquer aux parents nos coordonnées, et de faire transiter par l'école toute demande spécifique concernant le résultat de la prise de vues.

Les demandes techniques concernant le fonctionnement du système sont traitées directement par Pixfirst.

- Le site n'accepte que les règlements par carte bancaire.
- A la date prévue pour la clôture de la vente, NOUS N'OUVRIRONS PLUS LA PLATEFORME pour les parents retardataires, nous estimons que les délais laissés aux parents sont suffisants pour décider s'ils souhaitent ou non la photo de leur enfant, et il n'y a pas de raison que les retardataires fassent attendre ceux qui ont passé leurs commandes dans les délais.
- L'ensemble des commandes sera livré directement à l'école dans un délai maximal de 10 à 12 jours ouvrés après la date de fermeture de la plateforme à la vente, l'école se chargera de les distribuer aux parents.
- Après traitement complet des commandes, la plateforme d'encaissement se chargera de verser à l'établissement et au photographe leur quote-part selon les conditions de la réservation signée entre l'école et le photographe.  
Pour se faire assurez-vous d'avoir bien envoyé tous les documents précédemment mentionnés et notamment le Relève d'Identité Bancaire de l'Ecole.